

Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France 11-13 mai 2004

Dans son discours d'ouverture de l'Assemblée plénière de novembre 2002, Mgr Jean-Pierre Ricard, président de la Conférence des évêques de France, indiquait que « si nous voulons relever ensemble les défis de la mission aujourd'hui dans notre pays, c'est bien à un renforcement de la communion entre évêques que nous sommes appelés ».

C'est pourquoi les évêques de France ont entamé dès 1999 une réflexion sur leur travail commun et sa mise en oeuvre, sous l'impulsion du cardinal Louis-Marie Billé, alors président de la Conférence des évêques.

La première étape du processus de réorganisation s'est traduite par une nouvelle carte des regroupements entre diocèses voisins. Les 9 régions apostoliques dessinées en 1962 laissent la place à 15 nouvelles provinces ecclésiastiques. Érigées à la fin de l'année 2002, elles deviennent progressivement le lieu de la collaboration entre diocèses proches et remplaceront définitivement les régions au 30 juin 2004.

La seconde étape de la réorganisation concerne la Conférence des évêques et ses services, instances nationales de l'Église en France. Motivée par le renforcement de la collégialité et du travail en commun des évêques au service de l'Église en France, la réorganisation prend effet dès cette assemblée de mai 2004. En effet, la tenue de plusieurs assemblées par an, votée en novembre 2003, est mise en oeuvre dès cette année 2004 avec deux assemblées, respectivement en mai et novembre.

Au cours de cette assemblée, seront étudiés plus particulièrement le fonctionnement du Conseil permanent de la Conférence des évêques et celui du travail entre évêques organisé actuellement en commissions et comités épiscopaux, ainsi que les modalités de représentation dans ces instances.

Par ailleurs, la décision a été prise en novembre 2003 de rassembler dans un même lieu les instances nationales de l'Église en France, réparties actuellement dans plus de 20 sites. La recherche a abouti fin avril 2004, avec l'acquisition d'un immeuble, lieu d'Église construit en 1927, doté d'une chapelle, situé dans le centre de Paris et disposant d'un potentiel de surface suffisant. Des travaux étant nécessaires, la future maison de l'Église catholique en France devrait accueillir les instances nationales fin 2006.

**Le dossier spécial de l'Assemblée plénière des 11-13 mai 2004
et l'actualité de l'Église catholique en France sont disponibles sur le site**

www.cef.fr

cef.fr est le portail et l'adresse de 450 sites de l'Église catholique en France

**CONTACT CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE
PRESSE**

SERVICE
INFORMATION-
COMMUNICATION

**Marie-Caroline
de Marliave
Directrice de la communication**

Tél. 01 45 49 69 90

Fax 01 45 49 69 95

E-mail : information.communication@cef.fr

Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France 11-13 mai 2004

La réorganisation de la Conférence des évêques de France

1. D'une Assemblée plénière à l'autre
2. Le calendrier de la réorganisation
de la Conférence des évêques de France
3. Au service de l'Église catholique en France :
la Conférence des évêques de France
4. Vers une maison de l'Église catholique en France
5. L'Église catholique en France

**Le dossier spécial de l'Assemblée plénière des 11-13 mai 2004
et l'actualité de l'Église catholique en France sont disponibles sur le site**
www.cef.fr
cef.fr est le portail et l'adresse de 450 sites de l'Église catholique en France

**CONTACT CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE
PRESSE**

SERVICE
INFORMATION-
COMMUNICATION

**Marie-Caroline
de Marliave
Directrice de la communication**

Tél. 01 45 49 69 90
Fax 01 45 49 69 95
E-mail : information.communication@cef.fr

1 D'une Assemblée plénière à l'autre

L'Assemblée de novembre 2003 a pris des décisions concrétisant le renforcement du travail collégial dès 2004 :

- Vote en faveur de plusieurs assemblées par an dès 2004 ;
- Vote en faveur d'un lieu regroupant les instances nationales disséminées dans plus de 20 sites différents à Paris et dans la proche banlieue
- Vote pour la fin de l'existence des régions apostoliques le 30 juin 2004 ;
- Mandat donné au groupe de pilotage de poursuivre son travail concernant l'organisation future des instances nationales (Assemblées, Conseil permanent, commissions et comités, services nationaux).

L'Assemblée de mai 2004 va s'engager sur les orientations de la nouvelle organisation des instances de la Conférence des évêques :

- Le Conseil permanent (fonctionnement et modalités de représentation)
- Les Assemblées (définition et répartition des types d'assemblées)
- Les instances nationales (réorganisation et fonctionnement)

L'Assemblée de novembre 2004 devrait finaliser les grandes orientations.

Le groupe de pilotage de la réorganisation, mis en place en janvier 2003 est chargé de préparer le travail des assemblées sur cette question :

Mgr Georges Pontier* (La Rochelle et Saintes), vice-président de la Conférence des évêques de France

Mgr Georges Soubrier* (Nantes)

Mgr Jean-Claude Boulanger (Sées)

Mgr Jacques Perrier (Tarbes et Lourdes)

Mgr Laurent Ulrich (Chambéry, Tarentaise, Maurienne)

Père Stanislas Lalanne, secrétaire général de la Conférence des évêques de France

** co-président du groupe de pilotage*

Le dossier spécial de l'Assemblée plénière des 11-13 mai 2004 et l'actualité de l'Église catholique en France sont disponibles sur le site www.cef.fr
cef.fr est le portail et l'adresse de 450 sites de l'Église catholique en France

**CONTACT CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE
PRESSE**

SERVICE
INFORMATION-
COMMUNICATION

**Marie-Caroline
de Marliave
Directrice de la communication**

Tél. 01 45 49 69 90
Fax 01 45 49 69 95

E-mail : information.communication@cef.fr

2 Calendrier de la réorganisation

1999	Début de la consultation des évêques au sujet de la nouvelle carte des provinces ecclésiastiques
mars 2002	Début de la consultation des évêques et des responsables nationaux au sujet de la réorganisation des instances nationales
3 au 9 nov. 2002	Assemblée plénière des évêques de France
8 décembre	Décret du Saint-siège (Congrégation pour les évêques) érigeant les 15 nouvelles provinces ecclésiastiques.
déc. 2002 à juin 2003	Consultation des responsables et état des lieux des instances nationales.
janvier 2003	Mise en place du groupe de pilotage chargé de mettre en forme des propositions d'organisation.
4-10 nov. 2003	Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France : l'Assemblée vote pour la poursuite du processus de réorganisation, pour la tenue de plusieurs Assemblées par an et pour la recherche d'un lieu unique rassemblant à Paris les instances nationales de l'Église en France.
du 24 nov. 2003 au 28 fév. 2004	Visites quinquennales des évêques à Rome (visites <i>ad limina</i>) organisées par provinces.
11-13 mai 2004	Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France dédiée à la réorganisation
30 juin 2004	Fin des anciennes régions apostoliques, remplacées par les provinces comme lieu de la coopération interdiocésaine.
4-9 nov. 2004	Assemblée plénière : finalisation des grandes orientations de la réorganisation de la Conférence des évêques de France.
Fin 2006	La maison de l'Église catholique en France rassemble la majeure partie des instances nationales de l'Église en France

Le dossier spécial de l'Assemblée plénière des 11-13 mai 2004 et l'actualité de l'Église catholique en France sont disponibles sur le site www.cef.fr
cef.fr est le portail et l'adresse de 450 sites de l'Église catholique en France

**CONTACT CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE
PRESSE**

SERVICE
INFORMATION-
COMMUNICATION

**Marie-Caroline
de Marliave
Directrice de la communication**

Tél. 01 45 49 69 90
Fax 01 45 49 69 95
E-mail : information.communication@cef.fr

3/1 Au service de l'Église en France : la Conférence des évêques de France

Expression du fonctionnement collégial de l'Église, la Conférence des évêques de France est l'instance permanente de collaboration entre les évêques, au service de l'Église catholique en France.

« Une conférence épiscopale est (...) une assemblée dans laquelle les prélats d'une nation ou d'un territoire exercent conjointement leur charge pastorale en vue de promouvoir davantage le bien que l'Église offre aux hommes, en particulier par des formes et méthodes d'apostolat convenablement adaptées aux circonstances présentes ».

Décret *Christus Dominus*, 28 octobre 1965.

« La Conférence épiscopale a été instituée afin de pouvoir aujourd'hui apporter une contribution variée et féconde à l'application concrète de l'esprit collégial. Grâce aux conférences épiscopales, est encouragé de manière excellente l'esprit de communion avec l'Église universelle et entre Églises particulières. »

Jean-Paul II, Motu proprio Sur la nature théologique et juridique des conférences des évêques, 21 mai 1998

« L'union collégiale touche en profondeur l'être de tout évêque et elle appartient à la structure de l'Église telle qu'elle a été voulue par Jésus Christ. »

Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Pastores Gregis*, 16 octobre 2003

**Le dossier spécial de l'Assemblée plénière des 11-13 mai 2004
et l'actualité de l'Église catholique en France sont disponibles sur le site
www.cef.fr
cef.fr est le portail et l'adresse de 450 sites de l'Église catholique en France**

**CONTACT CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE
PRESSE**

SERVICE
INFORMATION-
COMMUNICATION

**Marie-Caroline
de Marliave
Directrice de la communication**

Tél. 01 45 49 69 90
Fax 01 45 49 69 95
E-mail : information.communication@cef.fr

3/2 Au service de l'Église en France : la Conférence des évêques de France

Expression du fonctionnement collégial de l'Église, la Conférence des évêques de France est l'instance permanente de collaboration entre les évêques, au service de l'Église catholique en France.

L'organisation actuelle du travail entre évêques est l'objet de la réflexion de l'Assemblée plénière (11-13 mai 2004) :

1. Les Assemblées plénières

« L'Assemblée plénière est l'organe ordinaire d'expression de la Conférence des évêques et de son activité collective. Elle a le pouvoir de légiférer selon les normes prévues dans le décret *Christus Dominus* et tous les organismes qu'elle institue sont responsables devant elle. »¹

L'Assemblée plénière rassemble tous les évêques en exercice. Les cardinaux et évêques en retraite (ou "émérites"), les évêques des territoires d'outre-mer, le nonce apostolique (représentant le Vatican), des délégués d'ordres religieux et des représentants de Conférences épiscopales d'autres pays sont généralement invités à se joindre aux travaux des évêques, mais sans pouvoir de vote.

2. Le Conseil permanent

« Le Conseil permanent est l'organisme qui reçoit délégation de l'Assemblée et est responsable devant elle » pour veiller à la préparation et à l'exécution des décisions prises par les Assemblées plénières, gérer les affaires courantes, nommer les secrétariats des commissions et comités et les responsables nationaux de mouvements...

Composé d'évêques élus par l'Assemblée plénière, du président, du vice-président – également élus – et de l'archevêque de Paris qui siège de plein droit, le Conseil permanent se réunit une fois par mois de septembre à juin en présence du secrétaire général de la Conférence et entend une fois par trimestre les présidents des commissions et des comités épiscopaux.

¹ Statuts de la Conférence des évêques de France

**Le dossier spécial de l'Assemblée plénière des 11-13 mai 2004
et l'actualité de l'Église catholique en France sont disponibles sur le site**

www.cef.fr

cef.fr est le portail et l'adresse de 450 sites de l'Église catholique en France

**CONTACT CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE
PRESSE**

SERVICE
INFORMATION-
COMMUNICATION

**Marie-Caroline
de Marliave
Directrice de la communication**

Tél. 01 45 49 69 90
Fax 01 45 49 69 95

E-mail : information.communication@cef.fr

3. le Secrétariat général

Directement rattaché au président et au Conseil permanent, c'est l'organe de coordination et de liaison de la Conférence des évêques. Le secrétaire général est assisté de secrétaires généraux adjoints chargés des questions pastorales, du secrétariat de l'apostolat des laïcs, des questions administratives et de la communication.

4. Commissions et comités épiscopaux et services nationaux

Une commission épiscopale est l'organe qui permet à la Conférence des évêques de France d'exercer collectivement sa responsabilité pastorale dans un domaine déterminé. Un comité épiscopal est un groupe d'évêques mandatés de façon stable par la Conférence épiscopale pour suivre une question qui n'est pas prise en charge par une commission.

Commission doctrinale des évêques de France :

Placée sous la responsabilité du Conseil permanent, elle a un rôle d'information et de réflexion sur les questions doctrinales. Elle est composée de 7 évêques, dont un cardinal.

Quatre comités permanents, formés de plusieurs évêques, ont pour mission :

- de faciliter l'information et la communication de l'Église (Comité permanent pour l'information et la communication)
- d'étudier les questions de droit spécifiques à l'Église (Comité canonique)
- de suivre les relations de l'Église avec les autres pays (Comité permanent pour les Relations internationales)
- de suivre les questions économiques de la Conférence (Comité permanent pour les affaires économiques)

Dix commissions épiscopales, parfois subdivisées en comités épiscopaux, sont les lieux de réflexion et de proposition couvrant tous les secteurs de la vie de l'Église en France (Liturgie et pastorale sacramentelle, Catéchèse et catéchuménat, Ministères ordonnés, Vie consacrée, Famille, Mouvements apostoliques et associations de fidèles, Mission universelle de l'Église, Unité des chrétiens, Commission sociale, Éducation, vie et foi des jeunes.

Les services nationaux : placés sous la tutelle des commissions et comités dont ils mettent en œuvre les orientations, ils sont, au niveau national, un lieu d'impulsion et de coordination.

Le Conseil national de la solidarité est l'instance de concertation des organisations caritatives de l'Église.

Le dossier spécial de l'Assemblée plénière des 11-13 mai 2004 et l'actualité de l'Église catholique en France sont disponibles sur le site

www.cef.fr

cef.fr est le portail et l'adresse de 450 sites de l'Église catholique en France

**CONTACT CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE
PRESSE**

SERVICE
INFORMATION-
COMMUNICATION

**Marie-Caroline
de Marliave
Directrice de la communication**

Tél. 01 45 49 69 90
Fax 01 45 49 69 95

E-mail : information.communication@cef.fr

4 Vers une maison de l'Église catholique en France

Pour renforcer le travail en commun, favoriser les rencontres entre responsables et doter l'Église en France d'un lieu d'accueil, les évêques ont pris en novembre dernier la décision de rassembler dans un même site la majeure partie des instances nationales de l'Église catholique en France. Cette décision a abouti fin avril 2004, avec la signature de l'acte de vente d'un immeuble appartenant à la congrégation des sœurs du Cénacle, 56-58 avenue de Breteuil, Paris 7.

Lieu d'Église construit en 1927, doté d'une chapelle, situé dans le centre de Paris, l'immeuble dispose d'un potentiel de surface suffisant pour accueillir les instances nationales concernées de l'Église en France, des salles de réunion et des logements. La future maison de l'Église catholique en France deviendra le lieu d'accueil pour les évêques et responsables venus de France et de toutes les régions du monde, de passage à Paris, contribuant ainsi au rayonnement de l'Église en France.

À ce jour, les instances nationales sont réparties dans plus de 20 sites à Paris et dans la proche banlieue. Le regroupement permettra de faire des économies substantielles en termes de surface occupée et de coûts de fonctionnement. Des travaux étant nécessaires, la future maison de l'Église catholique en France devrait accueillir les 200 personnes (parmi lesquelles une centaine de bénévoles) travaillant pour ces instances avant la fin 2006.

Le financement de l'acquisition et des travaux sera assuré par les économies de fonctionnement et des cessions immobilières. Les diocèses sont étroitement associés au financement de l'opération, par des apports en trésorerie.

**Le dossier spécial de l'Assemblée plénière des 11-13 mai 2004
et l'actualité de l'Église catholique en France sont disponibles sur le site**
www.cef.fr
cef.fr est le portail et l'adresse de 450 sites de l'Église catholique en France

**CONTACT CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE
PRESSE**

SERVICE
INFORMATION-
COMMUNICATION

**Marie-Caroline
de Marliave
Directrice de la communication**

Tél. 01 45 49 69 90
Fax 01 45 49 69 95
E-mail : information.communication@cef.fr

5/1 L'Église catholique en France

L'enseignement catholique

Pour l'ensemble de la population scolaire française, **l'enseignement catholique** accueille 2 013 705 élèves dont 13,29 % des effectifs du **primaire** (soit 854 569 élèves), 20,38 % des effectifs du **secondaire** (soit 1 109 876 élèves) et 28,47 % des effectifs de l'enseignement **agricole** (49 260 élèves).

137 995 enseignants et 65 000 membres des personnels administratifs et de service travaillent dans les 8 719 unités pédagogiques.

Source : *Secrétariat général de l'enseignement catholique, 2002-2003*

Les organismes de solidarité

Le Conseil national de la solidarité, créé par l'Assemblée plénière des évêques de France en 1989, pour promouvoir les actions de solidarité, comprend 14 organismes : Aide à l'Église en détresse (AED) ; Alliance intermonastères (AIM) ; Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) ; Coopération missionnaire – OPM ; Délégation catholique à la coopération (DCC) ; Fédération française des équipes Saint-Vincent ; FIDESCO ; Instituts missionnaires féminins et masculins ; Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte ; Œuvre d'Orient ; Secours catholique – Caritas France ; Société de Saint-Vincent-de-Paul ; Service national de la pastorale des migrants.

Parmi ces organismes de solidarité, le **Secours catholique – Caritas France** regroupe 72 200 bénévoles et 800 salariés en France et dans les Dom-TOM.

Le **CCFD** soutient des projets de solidarité internationale et d'éducation au développement. En France, un réseau de 15 000 bénévoles s'investit pour mobiliser l'opinion en faveur des populations les plus pauvres dans le monde.

Les 450 volontaires de la **DCC** sont notamment répartis dans les secteurs suivants : l'enseignement et la formation (33 %), les services de santé (14 %), les actions techniques et le suivi des chantiers (8 %), l'animation socio-éducative et la promotion féminine (18 %).

Le dossier spécial de l'Assemblée plénière des 11-13 mai 2004 et l'actualité de l'Église catholique en France sont disponibles sur le site

www.cef.fr

cef.fr est le portail et l'adresse de 450 sites de l'Église catholique en France

CONTACT CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE
PRESSE

SERVICE
INFORMATION-
COMMUNICATION

**Marie-Caroline
de Marliave
Directrice de la communication**

Tél. 01 45 49 69 90
Fax 01 45 49 69 95

E-mail : information.communication@cef.fr

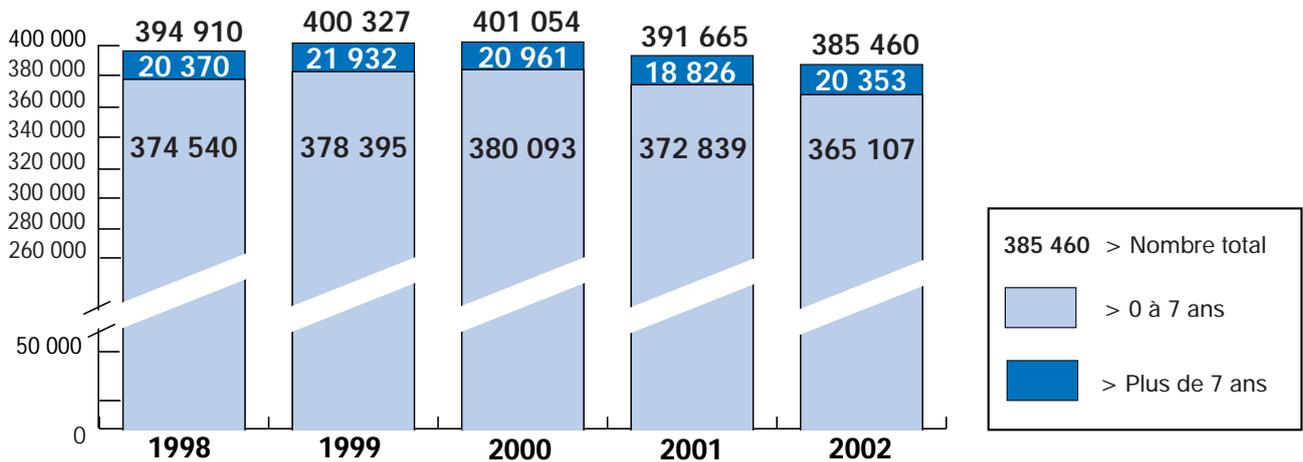
5/2 L'Église catholique en France

En 2002, sur 61,1 millions de Français*, 46,1 millions** – soit 75,45 % d'entre eux – sont baptisés dans la foi catholique.

(*) Source : Insee (**) Annuaire statistique de l'Église catholique 2002

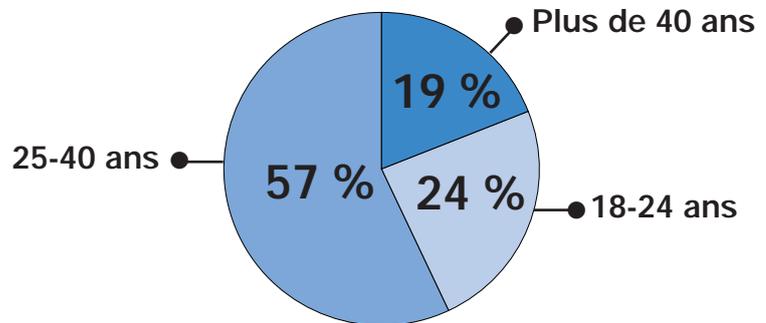
● Les baptêmes en France

Source : Annuaire statistique de l'Église, 2002



● Répartition par âge des catéchumènes*

(*) adultes demandant le baptême



Source : Service national du catéchuménat

● Les prêtres en France

Source : Annuaire statistique de l'Église catholique, 2002

